

## **Une priorité des archives nationales d'outre-mer : l'Algérie Les actions menées en 2021 et 2022**



## Présentation des fonds relatifs à l'Algérie conservés aux ANOM

Le classement des archives de l'Algérie a toujours été une des principales préoccupations des directrices et directeurs des Archives nationales d'outre-mer (ANOM) depuis 1966 et le reste pour les années à venir.

Les Archives nationales d'outre-mer conservent trois types de fonds d'archives relatifs à l'Algérie :

- les archives ministérielles issues des ministères ayant successivement eu en charge l'Algérie à savoir le Ministère de la Guerre et de l'Intérieur (1830-1910), le ministère des Affaires algériennes (1945-1963), le ministère du Sahara (1956-1961) (soit 600 mètres linéaires) ;

- les archives territoriales produites par les services de l'administration française en Algérie avant 1962 et transférées partiellement en 1961 et 1962, telles que celles du gouvernement général d'Algérie (puis délégation générale et haut-commissariat), préfectures et préfectures régionales, sous-préfectures, communes mixtes, sections administratives spécialisées, services de police... (7 000 mètres linéaires) ;

- les archives d'organismes publics ou semi-publics comme la Banque d'Algérie et de Tunisie (notamment dossiers de personnel), le Crédit foncier Algérie-Tunisie, l'Organisation commune des régions sahariennes, le bureau industriel algérien (soit 2300 mètres linéaires).

L'ensemble des fonds relatifs à l'Algérie, qu'ils soient classés ou non, sont identifiés et décrits dans l'État général des fonds mis en ligne sur le site internet des ANOM à l'adresse suivante :

<https://recherche-anom.culture.gouv.fr/archive/egf/n:100>

## Les classements d'archives en 2021

Le classement a porté sur trois fonds d'archives d'un très grand intérêt historique :

- le fonds du cabinet militaire des gouverneurs généraux pour la période 1939-1948

Ce complément est important, car l'Algérie est concernée par la Seconde Guerre mondiale notamment avec le débarquement du 8 novembre 1942, la création du Comité français de libération nationale, et les internements de prisonniers.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

POLICE D'ÉTAT DE LA VILLE DE BONE

SECRETARIAT GÉNÉRAL CENTRAL  
CABINET DU COMMISSAIRE CENTRAL

N° 20574  
OBJET :

ARRIVÉ le 16 NOV. 1942  
N° d'orig. 642  
Classement DN/3

16 NOVEMBRE 1942

RAPPORT  
de Monsieur le Commissaire principal de recl.  
Commissaire Central de la  
Circconscription de Police de Bone  
à Monsieur le PREFET (Cabinet)  
CONSTANTINE

OBJET : Débarquement à Bone, de troupes Américaines.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du débarquement ce jour à Bone d'un contingent de troupes Anglo-Américaines, transportées par deux destroyers entrés dans le port à 8 h.15, ces troupes ont débarqué et se sont dirigées aussitôt et par leurs propres moyens vers l'Aérodrome des Salines.

En même temps de nombreux "Curtiss" venant de l'ouest (une trentaine environ) survolaient la ville et se dirigeaient également vers l'aérodrome des salines où ils parachutaient d'autres troupes et repartaient en direction de l'ouest.

On estime à environ un millier l'effectif ainsi débarqué.

A 10 h.10, au moment où les deux destroyers sortaient du port après avoir débarqué troupes et matériel, l'un d'eux, survolé par un avion ouvert le feu sur ce dernier.

L'alerte a aussitôt été donnée et s'est prolongée jusqu'à 11h.

Les troupes débarquées s'étant dirigées vers l'aérodrome sans passer par la ville n'ont provoqué aucune réaction de la population bônoise, nombreuse aux environs immédiats du port.

Une voiture automobile dans laquelle avaient pris place en même temps qu'un officier français, deux officiers des troupes débarquées a été accueillie, à son passage Cours Bertagna, par quelques applaudissements.

La population bônoise reste calme et si les commentaires vont leur train, aucun incident n'est à signaler.

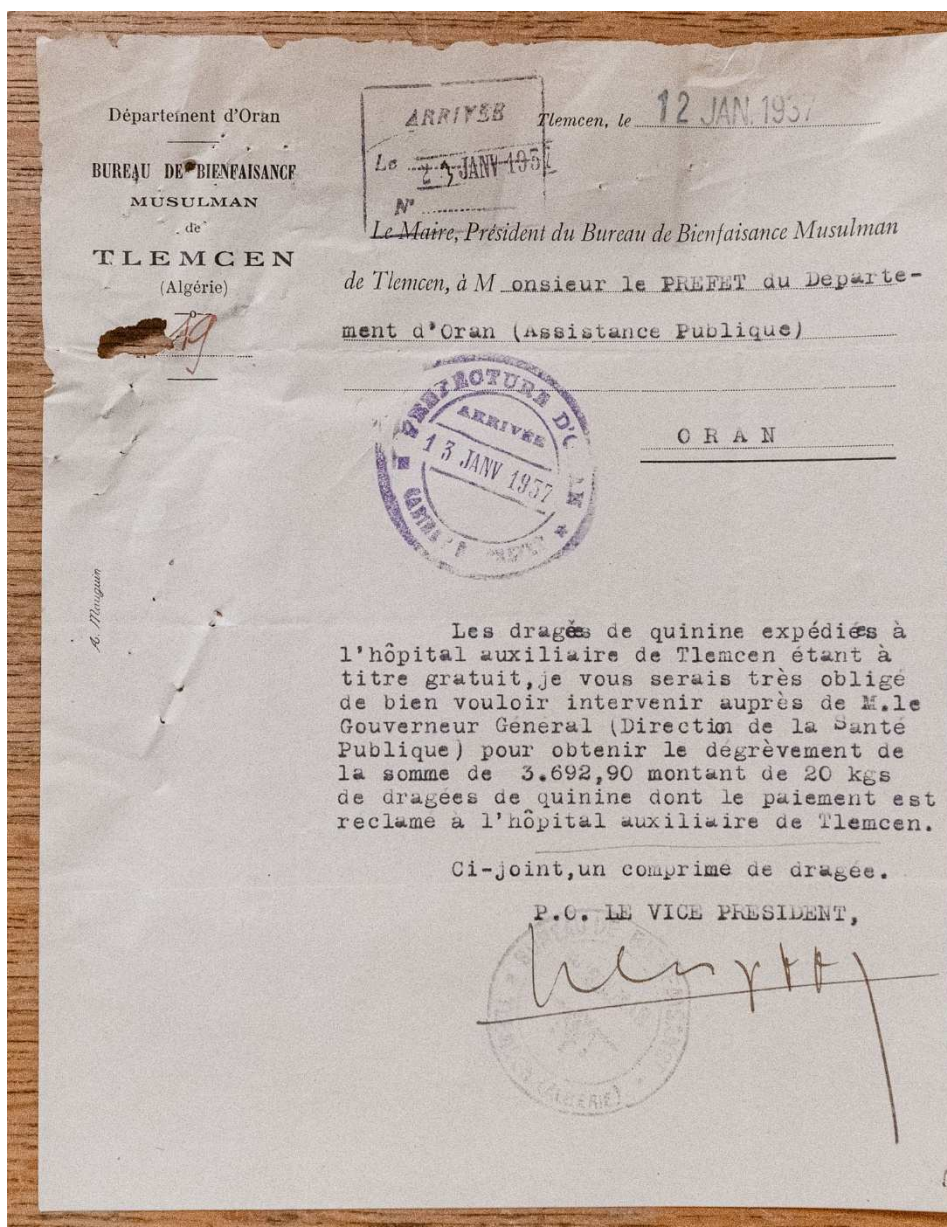
AMPLIATIONS à M.M. :

Le Gouverneur Général (Cabinet) ALGER  
Le Gouv. Gl. (Direction S. Gl.) S.R.G. ALGER  
Le Préfet-Directeur de la S. Gl. ALGER  
Le Sous-préfet BONE

LE COMMISSAIRE CENTRAL

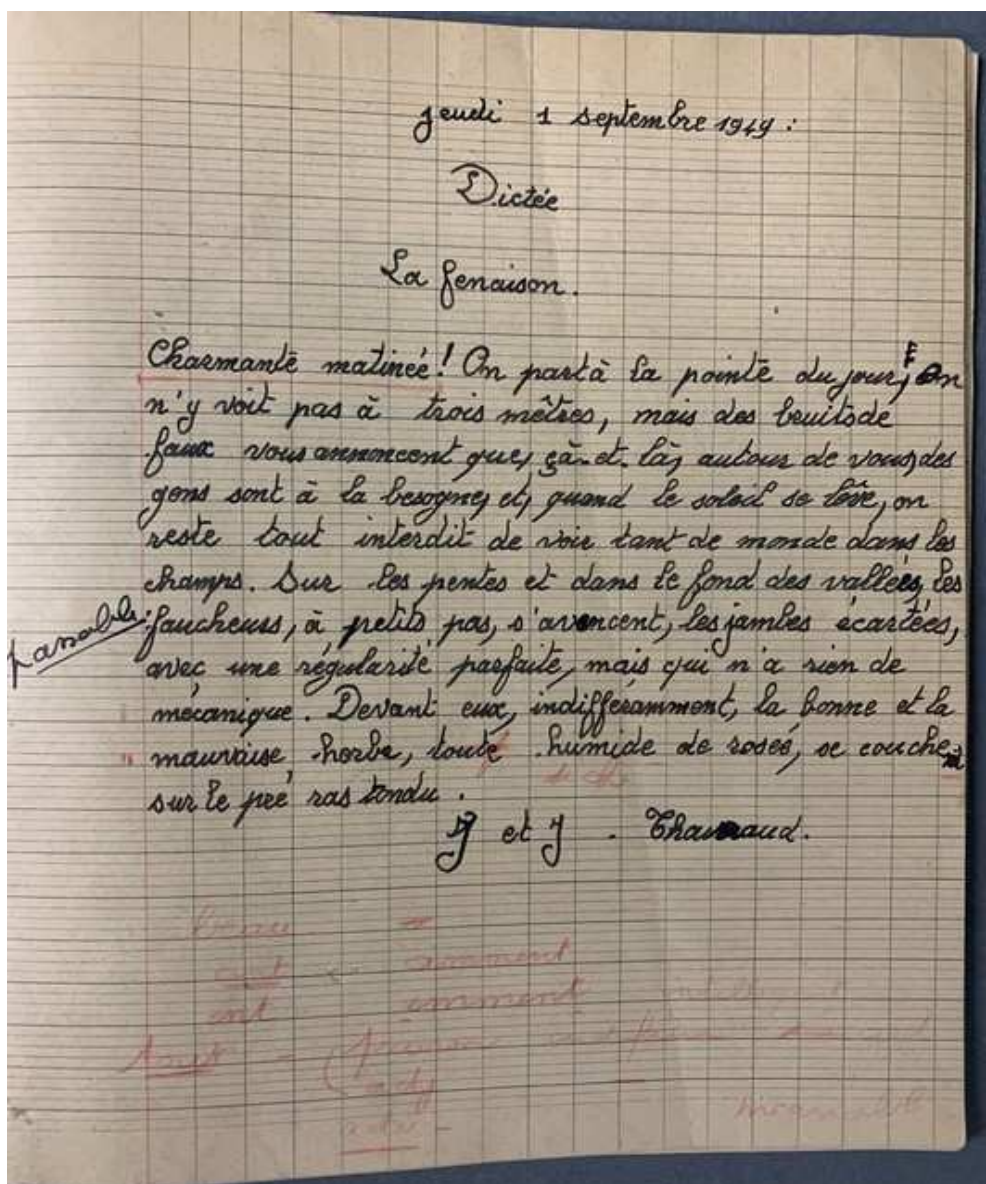
FR ANOM GGA 3R 29 : Rapport relatif au débarquement de troupes américaines à Bone en novembre 1942.

- la série U du gouvernement général de l'Algérie : Assistance et hygiène concerne l'administration générale de la direction hygiène et assistance, la politique sanitaire, l'assistance sociale et médicale, la bienfaisance et la prévoyance sociale. La série couvre la période 1931-1961.



FR ANOM GGA 1U 33 : Procuration de produits pharmaceutiques, dragées de quinine, 1936-1939

- les fonds des communes mixtes de Djebel Nador<sup>1</sup>, Ténès<sup>2</sup>, Djendel<sup>3</sup> ou Tiaret<sup>4</sup> qui touchent à plusieurs aspects : vie politique, enseignement, questions foncières, surveillance policière.



FR ANOM 92604 149 : Commune mixte de Tiaret, Scolarisation, enseignement primaire, cahier d'écuyer, 1928-1957

1 FR ANOM 92 602 Commune mixte de Djebel-Nador, classement en cours

2 FR ANOM 91402 1 à 308, Commune mixte de Tenes, 1857-1961 en cours de mise en ligne

3 FR ANOM 91302 1 à 301, Commune mixte du Djendel, 1880-1958

[https://recherche-anom.culture.gouv.fr/archives/archives/fonds/Franom\\_01688/view:fonds/n:100](https://recherche-anom.culture.gouv.fr/archives/archives/fonds/Franom_01688/view:fonds/n:100)

4 FR ANOM 92604 1 à 226, Commune mixte de Tiaret, 1865-1959

[https://recherche-anom.culture.gouv.fr/archives/archives/fonds/Franom\\_01689/view:fonds/n:100](https://recherche-anom.culture.gouv.fr/archives/archives/fonds/Franom_01689/view:fonds/n:100)

## 110 nouveaux inventaires en ligne sur le site des ANOM

Les ANOM accueillent beaucoup de chercheurs étrangers. La mise en ligne d'instruments de recherche permet la préparation à distance de sa recherche.

Parmi les inventaires les plus intéressants mis en ligne, on notera l'inventaire des cabinets civils des gouverneurs généraux décrivant plus de 700 cartons ou encore celui du cabinet du préfet et du secrétaire général de la préfecture d'Oran couvrant la période 1899-1961 (près de 5 000 cartons).

The screenshot shows a web browser window displaying the ANOM website. The page title is "14 CAB - CABINET DELOUVRIER". The left sidebar contains a navigation menu with categories like "FONDS MINISTÉRIELS", "FONDS TERRITORIAUX", and "Algérie". The main content area displays the following information:

- Gouvernement général de l'Algérie Cabinet civil de Paul Delouvrier (1934-1960)**
- Auteurs : Daniel Hick et Isabelle Dion, conservateurs sous la direction d'Elisabeth Rabut, directrice
- Année de publication : 1995
- Cotes extrêmes : GGA 14CAB 1 à 279
- Dates extrêmes : 1934-1960
- Importance matérielle : 34,5
- Conditions de communicabilité :** Archives publiques  
Archives publiques librement communicables.  
Publiable sur internet
- Conditions de réutilisation :**  
La reproduction éventuelle des documents est soumise aux conditions fixées par le règlement intérieur des Archives nationales d'outre-mer.
- Instrument de recherche détaillé :**
- Présentation du contenu**  
Attentats ; grèves ; agriculture ; travail ; hydraulique ; économie ; travaux publics ; situation en Algérie ; état d'esprit des populations ; disparitions ; commission d' accès des musulmans à la fonction publique ; élections municipales ; voyages officiels ; indemnisation ...
- Instruments de recherche**  
Bordereau numérique dactylographié par I. Dion et D. Hick, 1995, 203 p.

The screenshot shows a detailed view of the "PRÉSENTATION DU FONDS" section. On the left, there is a sidebar with a search box and navigation links. The main content area displays the following information:

- Rechercher dans l'inventaire**
- Sommaire de l'inventaire**
- [Lire la présentation du fonds](#)
- [Toutes les notices](#)
- Affaires politiques et affaires diverses**
- Affaires municipales et territoriales**
- Affaires musulmanes**
- Affaires étrangères, affaires extérieures et**

The main content area displays the following information:

- PRÉSENTATION DU FONDS**
- Auteurs : Daniel Hick et Isabelle Dion, conservateurs sous la direction d'Elisabeth Rabut, directrice
- Année de publication : 1995
- Cotes extrêmes : GGA 14CAB 1 à 279
- Dates extrêmes : 1934-1960
- Importance matérielle : 34,5
- Conditions de communicabilité :** Archives publiques  
Archives publiques librement communicables.  
Publiable sur internet
- Conditions de réutilisation :**  
La reproduction éventuelle des documents est soumise aux conditions fixées par le règlement intérieur des Archives nationales d'outre-mer.
- Présentation du contenu**  
Attentats ; grèves ; agriculture ; travail ; hydraulique ; économie ; travaux publics ; situation en Algérie ; état d'esprit des populations ; disparitions ; commission d' accès des musulmans à la fonction publique ; élections municipales ; voyages officiels ; indemnisation ...
- Instruments de recherche**  
Bordereau numérique dactylographié par I. Dion et D. Hick, 1995, 203 p.

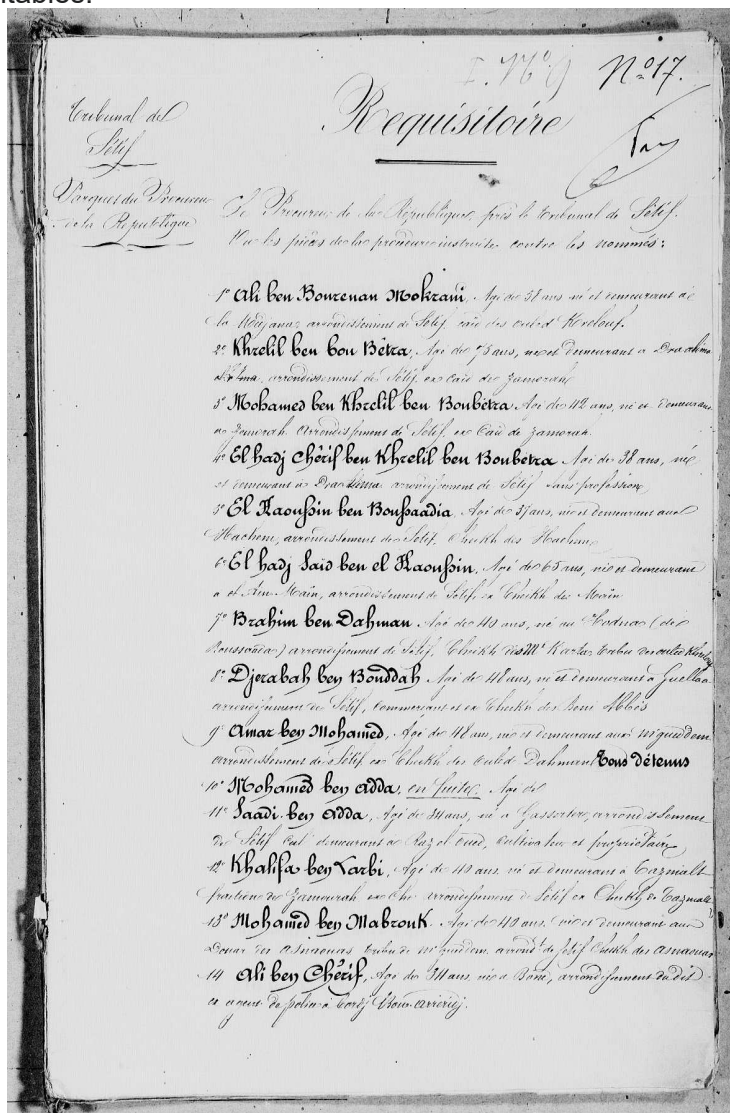
## Les archives numérisées mises en ligne

Neuf fonds ont été numérisés et mis en ligne soit près de 863 000 images<sup>5</sup>.

Au cours de l'année 2021, ont été mis en ligne 65 000 images supplémentaires. On relèvera plus particulièrement :

- 2T procès des chefs de l'insurrection de 1871, cour d'assises de Constantine

La révolte de Mokrani ou insurrection de 1871 est la plus importante insurrection contre la France depuis le début de la conquête de 1830. Lancée le 16 mars 1871 depuis le massif des Bibans en Kabylie par le cheikh el Mokrani, une des plus prestigieuses figures de l'administration française et son frère Bou Mezrag, elle fait suite à la défaite militaire de la France et le remplacement de l'administration militaire par l'administration civile et la montée en puissance de la colonisation de peuplement. violemment réprimée, la révolte est un échec et est suivie par une spoliation accrue des terres et la paupérisation des populations indigènes. Les rebelles passent en cour d'assises. Les sentences ne seront pas toujours équitables.



FR ANOM 2T 7 : Pièces finales de la procédure d'instruction, pièce n°17, réquisitoire du procureur de la république du tribunal de Sétif, 1871-1872

<sup>5</sup>Les neuf fonds numérisés et déjà en ligne sont les :

- Cartes et plans du Ministère de la Guerre et de l'Intérieur ayant eu en charge l'Algérie (F 80),
- Registres de délibérations du conseil du gouvernement (GGA 3F),
- Registres des bureaux arabes de l'Algérois (GGA II),
- Registres des bureaux arabes de l'Oranie (GGA JJ),
- Registres des bureaux arabes du Constantinois (GGA KK),
- Enquêtes d'ensemble de la propriété indigène (GGA 4M),
- Registres des colons de la préfecture d'Alger (91 6M),
- Registres des séquestres de la propriété indigène de la préfecture d'Oran (92 NN),
- Dossiers des procès des chefs de l'insurrection de 1871 de la Cour d'assises de Constantine (2T).

Do 14 Aout 1871  
1 heure du soir

Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de l'arrondissement de Constantine.

D. 462/16 N: 327

# 1<sup>re</sup> INTERROGATOIRE

CHAMBRE  
D'INSTRUCTION  
NATURE DE L'AFFAIRE:

L'AY mef légal ont soustraits *chez le quatorze Aout*  
Par devant nous *Dominique Terzielle*  
Juge d'Instruction près le Tribunal de première instance situé à Constantine, siégeant en notre chambre, au Palais de Justice dudit lieu, assisté de M. *Emilien*  
*Alauzen* *Carmonis* greffier du même tribunal, et  
M. *Constantin Boyza* interprète requis et  
assessémenté.

14-6 a  
INCELPÉ :

*Si Aziz b. Mohammed-Auzian b. el Haddad*  
Date du mandat de dépôt  
14 Aout 1871

Est comparue la personne ci-après nommée, à l'interrogatoire de laquelle nous avons procédé ainsi qu'il suit :

Demande à elle faite de ses noms, prénoms, âge, profession, lieu de naissance, domicile, etc.

Elle a répondu :  
de son nomme *Si Aziz b. Mohammed-Auzian b. el Haddad*,  
âgé de 31 ans, marabout, demeurant à *Saddouk*,  
*Beni-Haidou*, cercle de *Bougie*, ni au même lieu,  
fils de *Mohammed-Auzian b. el Haddad* et de *Fatima*  
*bent Si-Naya*, marié, a trois femmes et quatre enfants,  
lettré, se faisant mener depuis de Justice.

Il vous êtes inculpé d'avoir à la fin de  
l'année 1870 et dans les mois de Janvier à Juillet  
1871, dans la province de Constantine, subdivision  
de *Sétif*, commis un attentat dans le but :

1<sup>o</sup> d'exciter la guerre civile en armant  
ou en portant les habitants à s'armer les  
uns contre les autres, soit de porter la désobéissance  
à l'autorité et le pillage dans une ou plusieurs  
communes ;

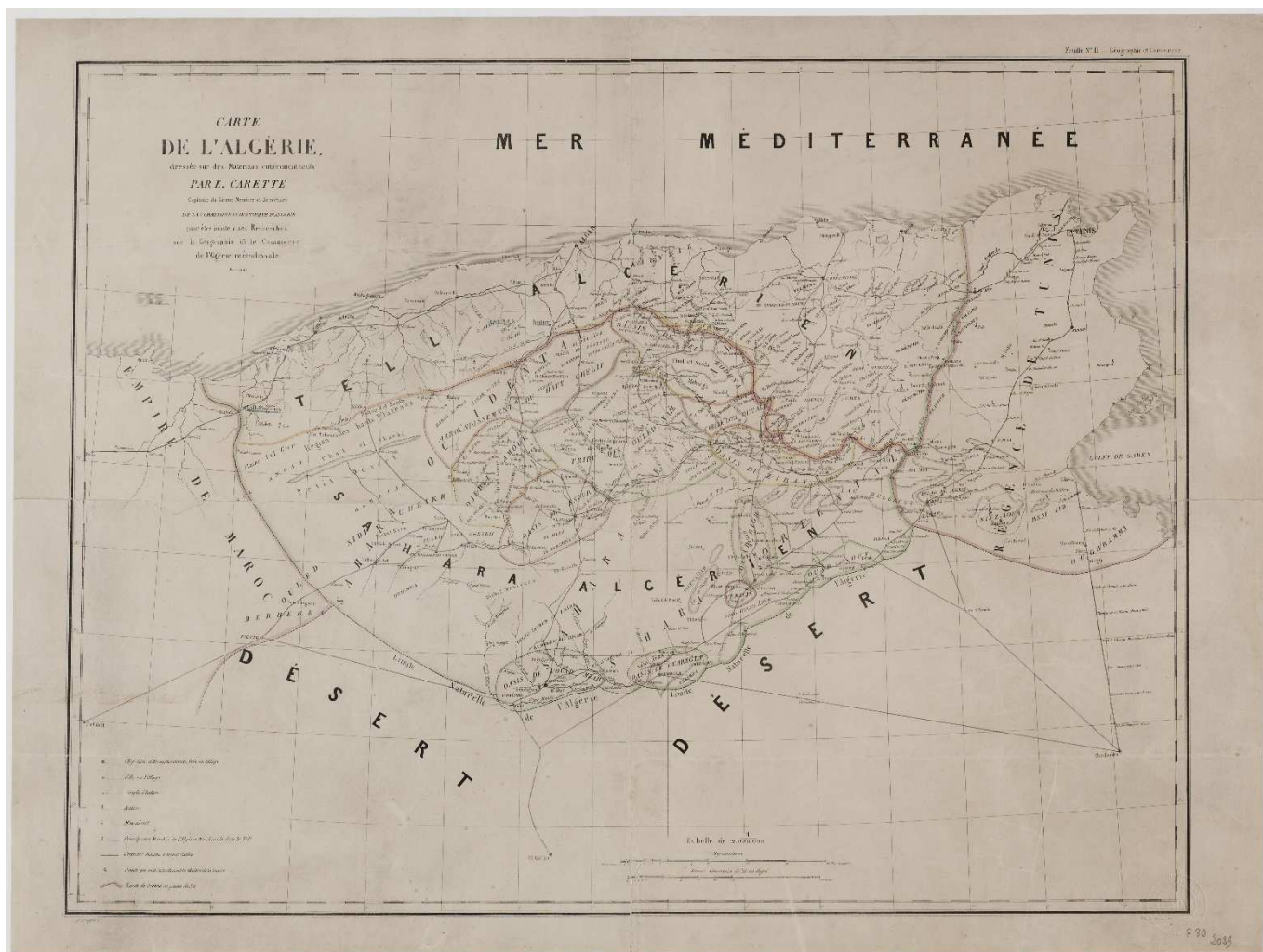
2<sup>o</sup> d'avoir dans les mêmes circonstances  
de temps et de lieu, avec des indigènes que  
l'instruction de terminera, un complot ayant pour  
but l'un des crimes précités.

*Quarroy* *M. Joubert*

FR ANOM 2T 8 : Jugements, documents généraux : interrogatoires, 1872-1873



- près de 500 cartes et plans issus du fonds du ministère de la Guerre et de l'Intérieur (F 80)



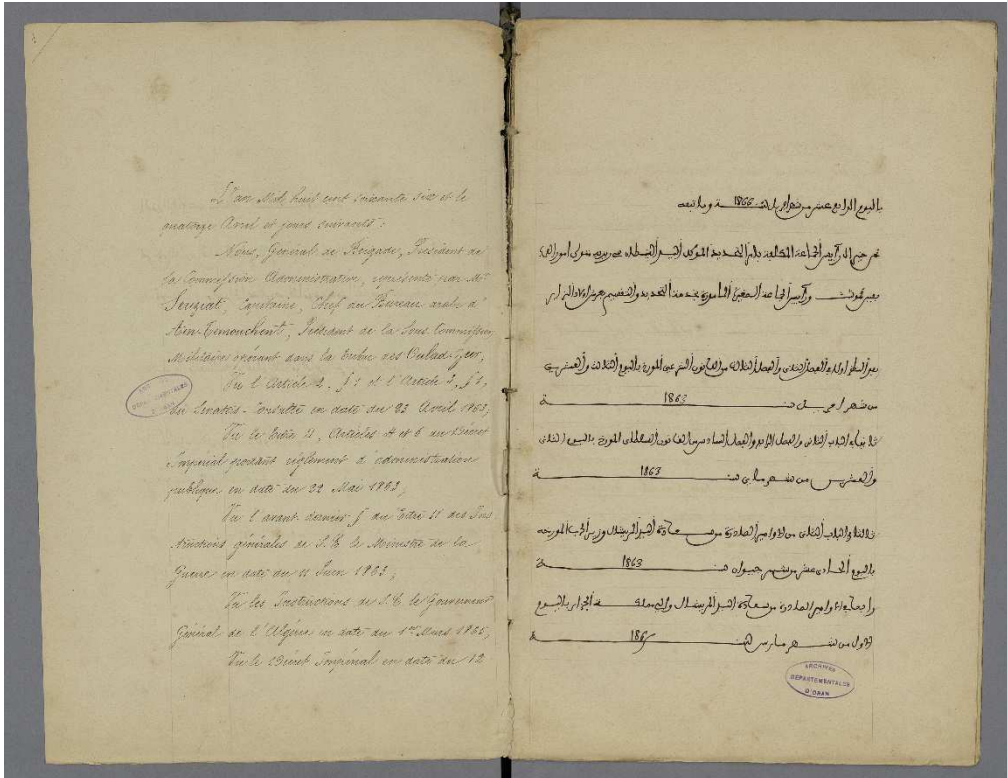
FR ANOM CP F80 2029/1 : Carte de l'Algérie par Carette, mai 1844



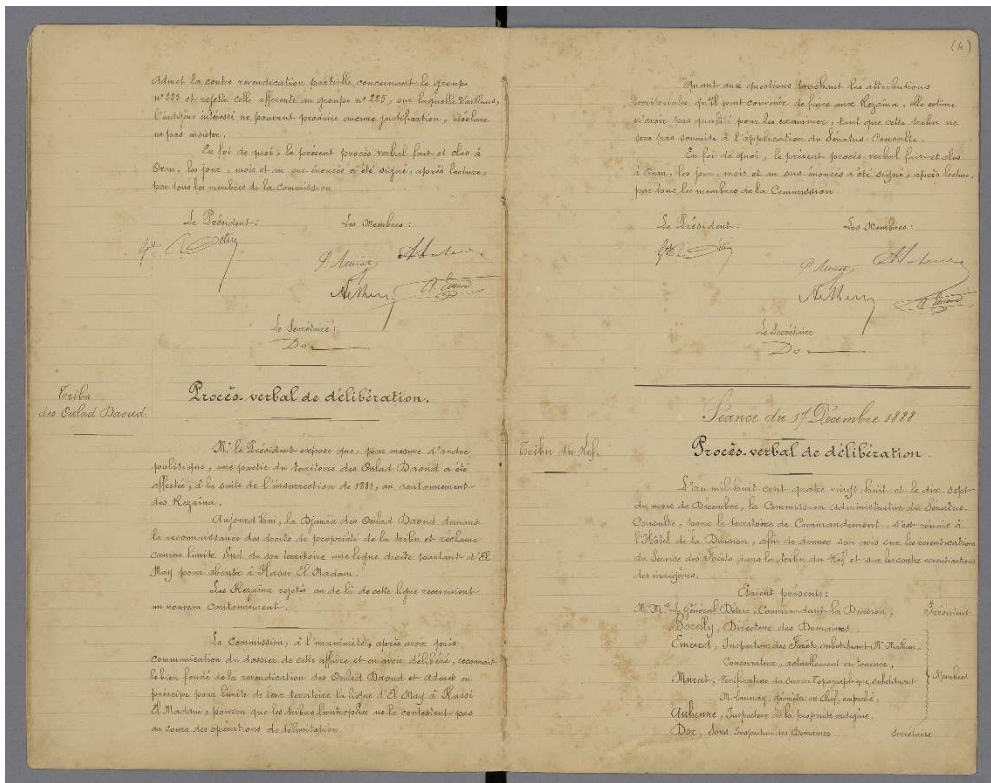
FR ANOM CP F80 2031/11 : Carte représentant le projet de colonisation dans le cercle de Sidi bel Abbès, 17 juin 1857

- 92 NN : registres des propriétés indigènes du département d'Oran (1848-1934)

Les documents sont relatifs pour la plus grande part à l'application du sénatus-consulte de 1863 qui déclare les tribus « propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit » (art. 1). Le sénatus-consulte apparaît comme une mesure conservatoire, conforme à la politique de Napoléon III dite du « royaume arabe », relativement généreuse pour l'époque en repoussant notamment les vœux des colons réclamant des concessions gratuites ou plus de facilité dans l'achat des terres indigènes.



FR ANOM 92 1NN 9 : Procès-verbal de bornage du douar commune Arhal. 1866-1867



FR ANOM 92 1NN 6 : Commission administrative du sénatus-consulte pour le territoire de commandement. 1888-1922


## Les actions de valorisation

### Exposition

Les ANOM ont réalisé une exposition en dix panneaux retraçant la présence française en Algérie intitulée « Des archives pour dire l'Algérie ». Cette exposition a été présentée dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre universitaire Antoine Vitez d'Aix-en-Provence, lors de la présentation de la pièce de théâtre « Et le cœur fume encore »<sup>6</sup>. Cette pièce de théâtre propose une fresque émouvante sur la guerre d'Algérie. Les comédiens incarnent militants et travailleurs algériens, soldats français, anticolonialistes, harkis, pieds-noirs et leurs descendants. Cette exposition a circulé dans la région avec la pièce (théâtres d'Istres, de Port de Bouc).


SPFO-Alger-Ville#15ca 1 16/12/2021 13:52:46

### Vers l'indépendance 1954-1962




**Femme algérienne dans un bureau de vote  
1958 - 81 F 450**

Cette photographie provient du fonds de service de presse et d'information du ministère des Affaires algériennes. Avec son commentaire, elle était destinée à être diffusée dans la presse française et étrangère : « Les événements du mois de mai 1958 en Algérie ont provoqué non seulement un changement politique en France, mais aussi une révolution sociale en Algérie : en participant aux manifestations qui ont entouré le retour au pouvoir du général de Gaulle, les femmes algériennes ont exprimé leur volonté d'émancipation. Cette volonté a reçu satisfaction par un nouveau statut de la femme musulmane qui respecte la liberté de son consentement dans le mariage. Elle vote et peut être élue dans toutes les assemblées. Le gouvernement français comprend une musulmane, Mlle Sol Carré, député d'Alger-Terrasses. Une autre femme musulmane, Mme Lottehan, a été élue à l'unanimité maire de Bône.




**Carnet de laissez-passer et d'ordre de mission de la wilaya n°1 des Aurès-Nemouchas, vers 1960 - FR ANOM 93 333**

En son rapport à ses compatriotes et à son impression, l'utilisation des deux langues, arabe et français, témoignage de la volonté du FLN d'offrir à travers ces documents officiels « l'image d'une administration prête à poursuivre l'administration française.



**Direction générale des affaires politiques et de l'information. Note sur les émissions clandestines « OAS » Août 1961 - FR ANOM 92 5235/2**

Suite aux accords d'Évryen signés le 18 mars 1962, la République algérienne a été proclamée le 5 juillet 1962. La France et l'Algérie n'en ont pas moins un destin lié et les archives en sont le reflet.



Alger, Place du Gouvernement, photographie  
Sans date. FR ANOM 8 Fi 520

Archives nationales d'outre-mer  
<https://www.anao.ncg.fr/histoire-et-memoires-de-la-guerre-algerie>

- 10 - © Archives nationales d'outre-mer

6 Compagnie Nova, « Et le cœur fume encore... », <http://lacompanienova.org/les-creations/et-le-coeur-fume-encore/>

## Publication

*Alain Boulet, un appelé en Algérie. Dessins et correspondance, 1959-1961. Le camp de regroupement d'Aïn Dem, Silvana Editoriale, 2022.*

En mars 1960, Alain Boulet, alors étudiant aux Beaux-Arts de Paris, débarque à Alger. Le jeune peintre, appelé à faire son service militaire, vient grossir, comme près d'un demi-million de Français entre 1956 et 1962, les rangs d'un contingent essentiellement affecté au quadrillage du territoire algérien. Affecté au 23<sup>e</sup> RIMa, sa qualité d'étudiant aux Beaux-Arts lui vaut d'être envoyé dans les postes les plus reculés pour servir de décorateur des foyers et des mess. C'est dans l'un de ces postes qu'il découvre le camp de regroupement d'Aïn Dem.

Les lettres échangées avec Brigitte, celle qui deviendra sa femme, ainsi que les croquis pris sur le vif qu'il lui adresse, vont lui permettre d'exprimer les sentiments que lui inspire la découverte de l'une des violences les plus massives et les plus durables de la guerre d'indépendance : les camps de regroupement. Le témoignage d'Alain Boulet, comme celui d'autant d'appelés, est un maillon important dans la connaissance de cette période encore douloureuse.



FR ANOM APOM Fonds privé Alain Boulet. Dessins au fusain représentant des enfants du camp de regroupement d'Aïn Dem.

## Un accès aux archives de la guerre d'Algérie largement facilité

Si la majorité des documents relatifs à la guerre d'Algérie relevaient d'un délai de cinquante ans et étaient donc librement communicables depuis, au plus tard, 2012, l'ouverture d'archives permise par l'arrêté du 22 décembre 2021 rend désormais communicables les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions et ceux qui sont relatifs aux enquêtes réalisées par les services de la police judiciaire. Cette ouverture voulue par le président de la République s'est déjà concrétisée aux ANOM par plusieurs demandes de consultation de la part de chercheurs tant Français qu'Algériens.

Les ANOM sont ainsi très engagées dans le champ de la mémoire partagée. C'est par les différentes actions énoncées ci-dessus que les ANOM participent à la volonté d'Emmanuel Macron de « regarder l'histoire en face ».